

Zeitschrift: Collage : Zeitschrift für Raumentwicklung = périodique du développement territorial = periodico di sviluppo territoriale

Herausgeber: Fédération suisse des urbanistes = Fachverband Schweizer Raumplaner

Band: 1 (2004)

Heft: 5

Artikel: Quand santé rime avec territoire : le cas du canton du Jura

Autor: Dubuis, Anne-François / Thiébaud, Stéphane

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-957439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quand santé rime avec territoire: le cas du canton du Jura

14

Etablir le lien entre la santé et le territoire est encore novateur. Dans l'histoire de l'urbanisme, on constate toutefois que les périodes de développement ou de mutation sont en forte interactivité avec la santé. On peut citer l'assainissement (éclairage public et réseaux d'eau et d'égouts) qui a permis la diminution de la mortalité infantile et l'augmentation de l'espérance de vie, ou certains effets de la croissance (urbanisation, trafic) qui ont favorisé les maladies sociales ou comportementales (isolement, délinquance, dépendances, dépression, stress, etc.).

On remarque que le thème de la santé est alors associé plutôt aux territoires densément occupés, c'est-à-dire les villes. Les problèmes semblent liés à une certaine promiscuité physique et sociale.

Il peut ainsi paraître paradoxal que ce soit le canton du Jura, caractérisé par une densité faible et la taille modeste de ses villes, qui prenne l'initiative d'associer aménagement du territoire et promotion de la santé.

C'est pourtant le pari que celui-ci s'est lancé, par une démarche initiée depuis le haut (autorités), dont l'application doit être assurée par le bas (population).

Le contexte institutionnel, une démarche «top-down»

En révisant son plan directeur, le Canton du Jura s'est donné comme mission politique de créer les conditions cadres pour tendre vers un développement harmonieux. Il y a intégré la prévention et la promotion de la santé, en considérant celle-ci dans son sens large.

En appréhendant la santé sous les trois dimensions du développement durable : non seulement l'aspect économique (coûts des soins et des infrastructures), mais aussi l'aspect environnemental (cadre de vie, nuisances) et l'aspect social (modes de vie, comportements), le Canton du Jura a choisi de l'associer à la notion de «qualité de vie».

Par l'intermédiaire de deux départements, le Département de l'environnement et de l'équipement et le Département de la santé, des affaires sociales et de la police, en collaboration avec l'association Equiterre et avec le soutien de Promo-

tion Santé Suisse, le Gouvernement jurassien s'est donné comme objectif d'ancrer le développement durable dans le canton.

Ainsi sont apparus un dynamisme convergent, des synergies possibles et la nécessité d'une cohérence à assurer entre les outils de l'aménagement du territoire (Plan directeur cantonal) et de la santé (Programme pluriannuel de promotion de la santé). L'agenda 21 local cantonal (Juragenda 21) a joué le rôle de ciment entre les deux politiques en instaurant un langage commun.

Le programme Jura Pays Ouvert, une réaction à la régression démographique

On peut également relever le lien en amont entre, d'une part les réflexions et le processus commun de l'aménagement du territoire et de la santé, d'autre part le programme politique Jura Pays Ouvert, récemment refusé en votation.

Les années septante ont été dominées par la crise économique. L'objectif du nouvel Etat du Jura s'imposait alors : créer suffisamment d'emplois pour remplacer ceux qui disparaissaient afin de maintenir la population du canton à 65'000 habitants. Aujourd'hui, la menace d'une régression démographique n'est pas écartée. La cause est cette fois-ci non seulement la récession économique, mais une crise démographique découlant principalement du vieillissement de la population et de l'exode des jeunes.

De ce fait, la politique de développement prend une orientation et une dimension nouvelles, car elle déplace son centre de gravité de l'emploi vers la population. Ainsi, Jura Pays Ouvert s'est présenté comme un «projet de société», comprenant huit mesures complémentaires qui concentrent leurs effets sur un but unique : l'amélioration de l'attractivité de la région. On peut citer les deux mesures suivantes :

«Qualité de vie: Bien-être et conditions de travail : Elever le bien-être des personnes en valorisant le cadre de vie, en développant les activités de loisirs, en favorisant la mobilité interne et externe et en améliorant les conditions de travail par des mesures de prévention et de lutte contre le stress.»

«Démographie: Séduire, attirer, accueillir: Créer un espace d'accueil et de promotion démogra-

phique ayant pour tâches de contribuer à diminuer l'émigration définitive des (jeunes) Jurassiens, d'inciter les personnes à s'établir dans le canton, et d'accueillir les nouveaux arrivants.» Dans le cadre de la concurrence territoriale actuelle, entre cantons, entre régions et entre villes, le Canton du Jura a choisi de miser sur la qualité de vie comme atout. La «promotion sociale» est ainsi venue compléter la traditionnelle promotion économique.

Il vise également un nouveau dynamisme en utilisant au mieux les ressources et moyens déjà existants et en intégrant l'ensemble de la population. Finalement, l'habitant peut ainsi être le premier bénéficiaire, mais également se révéler le meilleur promoteur de sa région.

La mise en œuvre, une application «bottom-up»

La volonté du Gouvernement jurassien fut d'intégrer rapidement la population dans le processus de mise en œuvre de Juragenda 21.

A cette fin, un forum citoyen, formé de personnes représentatives de la société civile et de membres de l'administration cantonale, a permis d'évaluer les problèmes locaux et a défini les domaines prioritaires sur lesquels élaborer un catalogue d'actions concrètes. 5 champs ont été identifiés :

- Tourisme durable,
- Mobilité durable,
- Alimentation, alcool, tabac dans les écoles et ailleurs,
- Santé au travail : l'Etat montre sans donner de leçons,
- 2121 Juragenda, village durable.

Dans le but de répondre aux défis de l'avenir du canton, en respectant les objectifs du dévelop-

Zusammenfassung

Im Jura reimt Gesundheit auf Raumplanung...

Gesundheit und Raum zu verbinden, erscheint neuartig. In der Geschichte des Städtebaus kann man jedoch feststellen, dass die Zeiten der Entwicklung und des Wandels in engem Zusammenhang mit Gesundheitsanliegen standen.

Der Kanton Jura hat die Initiative ergriffen, Raumplanung und Gesundheitsförderung in einem von den Behörden initiierten und der Bevölkerung umgesetzten Vorhaben zu vereinigen. Gemäss den drei Dimensionen der nachhaltigen Entwicklung wird Gesundheit als «Lebensqualität» verstanden: nicht nur wirtschaftlich (Pflege- und Infrastrukturkosten), sondern auch ökologisch (Lebensumwelt, Schadstoffe) und sozial (Lebensweise, Verhalten).

Die kantonale Lokale Agenda 21 (Juragenda 21) hat dabei als Bindeglied zwischen den Raumplanungs- und Gesundheitspolitiken funktioniert und eine gemeinsame Sprache hergestellt. Im Rahmen eines Bürgerforums mit repräsentativen Vertretern der Zivilgesellschaft und kantonalen Behördenmitgliedern konnten die örtlichen Probleme evaluiert und die prioritären Bereiche definiert werden, für die ein konkretes Aktionsprogramm erarbeitet wurde. Dieses Mitwirkungsverfahren fand ein positives Echo in der Bevölkerung.

Die Gesundheitsspezialisten werden zu Akteuren der Raumplanung. Es stellt sich somit die Frage der Mitarbeit von Raumplanern und Städtebauern an der Gesundheitsvorsorge.

Article rédigé sur la base de l'entretien avec Mesdames Rosalie Beuret, collaboratrice du Service de l'aménagement du territoire du Jura, coordinatrice pour l'agenda 21 et Chloé Saas, déléguée à la prévention et promotion de la santé et coresponsable de Juragenda 21.



Parmi ces dernières, retenons l'exemple de l'étude d'impact sur la santé. Celle-ci s'inspire de l'étude d'impact sur l'environnement comme instrument d'évaluation, en y intégrant l'aspect qualitatif. Elle a pour objectif d'estimer les effets des actions et des décisions politiques sur la population en terme de santé. Cet outil novateur, en développement également dans les cantons du Tessin et de Genève, permettrait dans l'avenir d'analyser chaque projet ou décision sur la base de déterminants socio-économiques et environnementaux de la santé, en amont de la maladie, et d'en identifier les impacts positifs et négatifs sous l'angle de la promotion de la santé. Il pourrait devenir un moyen d'évaluation et un outil d'aide à la décision.

Parmi les actions plus concrètes, on peut citer en terme de mobilité le projet de favoriser la création de Péribus, qui consiste à prendre en charge des enfants allant à l'école, ou en terme de tourisme la préservation et mise en valeur du Clos du Doubs, site touristique et milieu naturel d'intérêt cantonal.

Par la démarche participative instaurée, l'objectif est notamment de favoriser une prise de conscience de la population jurassienne en faveur de la promotion de la santé, en sensibilisant les citoyen(ne)s qui se sentent ainsi concernés et interviennent personnellement sur leurs comportements et leur environnement immédiat.

Finalement, en considérant la santé globalement, et en plaçant l'individu au centre de la problématique, le lien entre la santé et toute population, donc avec tout territoire devient une évidence.

Les spécialistes de la santé, acteurs du territoire

Dans une démarche anticipative visant le maintien de la santé (prévenir plutôt que guérir), les responsables de la santé mettent en place un processus qui s'apparente du point de vue de la méthode à la planification du territoire, ce qui dans le cas du Jura a favorisé l'entente entre les personnes et les réflexions communes. D'autre part, l'intégration de l'environnement physique et social a pour conséquence de toucher au milieu de vie des habitants, en particulier les espaces publics, le paysage, les déplacements piétonniers et les moyens de transport.

Il en ressort le constat que les spécialistes de la promotion de la santé deviennent des acteurs de l'aménagement du territoire. On peut alors s'interroger sur la participation des aménagistes et des urbanistes à la promotion de la santé.

Les buts et principes de l'aménagement du territoire définis par la loi fédérale, en insistant sur la prise en compte de la protection de l'environnement et des besoins sociaux, expriment bel et bien un langage similaire. Les professionnels du territoire, en coordonnant les zones d'urbanisation avec les infrastructures de transport, les nuisances, les risques (pollutions et dangers) et la valeur d'usage des milieux naturels et paysagers, visent une occupation du territoire qui se révèle être compatible avec les objectifs de la santé. C'est également lors de l'aménagement des espaces publics et de l'organisation des différents déplacements que le rôle des aménagistes peut s'avérer déterminant. En effet, la qualité de vie, qui est là aussi l'objectif, n'est pas uniquement une question d'esthétique paysagère et spatiale ou de confort pour les usagers.

Le positionnement de l'individu, habitant ou usager, au centre des préoccupations, et l'intégration des notions de bien-être et de santé, apportent un fond concret aux problématiques des espaces publics (rapport à la nature, appropriation, rencontres) et des déplacements (transports publics, mobilité douce). ■